



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 avril 2005  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-neuvième session

Points 123 et 130 de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

#### Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

## Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2003/04	188 400 000
Dépenses de 2003/04	183 600 200
Crédit ouvert pour 2004/05	198 331 600
Projet de budget du Secrétaire général pour 2005/06	176 716 200
Recommandation du Comité consultatif pour 2005/06	176 716 200

## I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général relatives au budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006. Dans les paragraphes qui suivent, le Comité consultatif fait un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et les domaines dans lesquels de nouvelles économies pourraient être réalisées.



2. **Dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/59/736), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de la Mission et des autres éléments qui la concernent directement.**

3. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la Mission figure à la fin du présent rapport.

## **II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004**

4. Sur la recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 57/328 du 18 juin 2003, d'ouvrir pour inscription au Compte spécial de la MINUEE, au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004, un crédit d'un montant de 196 890 300 dollars comprenant 188 400 000 dollars pour le fonctionnement de la Mission, 6 501 300 dollars pour le compte d'appui et 1 989 000 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Le crédit ouvert était inférieur de 10 millions de dollars au montant qui avait été proposé par le Secrétaire général (198 355 200 dollars) (voir A/57/673). Le montant brut des dépenses de l'exercice s'est élevé à 183 600 200 dollars (montant net : 179 022 900 dollars) (voir A/59/616, sect. III.A), ce qui correspond à un taux d'exécution de 97,5 %.

5. Il en résulte un solde inutilisé d'un montant brut de 4 799 800 dollars (montant net : 5 544 600 dollars) qui représente, en chiffres bruts, 2,5 % du crédit ouvert. Le solde inutilisé tient essentiellement aux facteurs suivants : économies réalisées au titre des militaires et du personnel de police (4 920 100 dollars) du fait que les remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents ont été moindres que prévu, du matériel inscrit dans le Mémoire d'accord n'ayant pas été livré et les montants versés à un contingent s'étant trouvés réduits car le matériel de ce contingent avait cessé d'être utilisé; et économies réalisées au titre des dépenses opérationnelles (5 876 100 dollars) par suite essentiellement d'une révision de contrat qui a entraîné une baisse des dépenses de location et d'exploitation des hélicoptères, et par suite d'une baisse de la consommation de carburant. En revanche, des dépenses supplémentaires d'un montant de 5 996 400 dollars ont été effectuées au titre du personnel civil, le taux de vacance de postes effectif ayant été bien inférieur à ce qui avait été prévu au budget (5 % au lieu de 21 %) et le nombre de membres du personnel nommés pour une durée limitée n'ayant été que de 105 alors que le chiffre prévu était de 169.

6. On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

### III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

7. Cette année, pour diverses raisons, au lieu de présenter les données statistiques standard sur l'exécution du budget de l'exercice en cours dans le rapport de chaque opération de maintien de la paix, il a fallu le faire dans les tableaux récapitulatifs qui figurent en annexe au rapport d'ensemble du Comité consultatif sur les opérations de maintien de la paix (A/59/736). Ces données portent sur les points suivants : a) les dépenses de l'exercice en cours; b) le taux actuel d'occupation des postes; c) l'état du remboursement des dépenses relatives aux contingents et aux unités de police constituées, au matériel appartenant aux contingents et aux indemnisations en cas de décès ou d'invalidité; d) la situation de trésorerie des missions; et e) l'état des contributions.

### IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006

#### A. Mandat et résultats prévus

8. Le Comité consultatif se félicite des améliorations qui ont été apportées à la présentation du budget de la MINUEE pour 2005/06 selon les principes de la budgétisation axée sur les résultats. Cet exercice est le premier pour lequel on peut évaluer les résultats sur la base des tableaux des réalisations escomptées, présentés dans le budget de la MINUEE pour 2003/04. **Le Comité compte que les données qui seront rassemblées par la Mission pour toutes les composantes permettront d'apporter encore des améliorations et notamment d'établir un ensemble de données de référence pour faciliter les comparaisons futures.**

9. Dans la composante Appui, on trouve des indicateurs sur les services d'appui qui permettent de mesurer les progrès en matière de gestion (voir A/59/616, composante 3, produits prévus). **Les indications données à ce sujet pourraient toutefois être améliorées, en particulier lorsque les indicateurs de succès échappent apparemment au contrôle de la Mission ou lorsque d'autres organismes du système sont les principaux responsables et que la Mission ne fait que superviser ou suivre les activités. Ce type de contrainte pourrait figurer dans les facteurs externes. Le Comité estime par ailleurs que l'élément des composantes relatif aux ressources humaines devrait comporter davantage de précisions, ce qui permettrait d'éviter les répétitions dans la liste des produits.**

10. Le Comité consultatif note que l'objectif général a été reformulé compte tenu du mandat spécifique de la Mission, à savoir le « règlement pacifique du différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée » (A/59/636, par. 2). Le Comité rappelle qu'au paragraphe 46 de son rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/57/772), présenté à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, il avait indiqué que toute initiative visant à définir les objectifs liés à un mandat devait être strictement conforme aux mandats institués par le Conseil de sécurité. Le Comité a été informé que l'objectif général avait été reformulé sur la base du mandat de la MINUEE, tel que défini dans la résolution 1320 (2000) du Conseil de sécurité.

11. Le projet de budget de la Mission pour 2005/06 (A/59/636) a été établi sur la base du concept d'opération révisé, qui consiste en des ajustements en deux phases, proposés par le Secrétaire général dans son rapport au Conseil de sécurité (S/2004/708, par. 13 à 18), et approuvés par le Conseil dans sa résolution 1560 (2004). Un ajustement progressif a été proposé à l'issue de l'examen de l'efficacité de la Mission, effectué en mars 2004. Plusieurs possibilités de rationalisation et d'ajustement des opérations de la Mission avaient été envisagées sachant qu'il fallait tenir compte de la dynamique de la sécurité dans toute la zone de la Mission, ne pas compromettre la fonction de base de la MINUEE en matière de supervision et ne pas ôter à la Commission du tracé de la frontière la possibilité de reprendre ses travaux (voir par. 13 ci-après). **Le Comité estime qu'un bref descriptif de l'incidence de ces changements importants sur les résultats prévus aurait dû figurer dans la section I du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/59/636).**

12. Le Comité consultatif note aussi que dans le rapport le plus récent qu'il a présenté au Conseil de sécurité (S/2005/142, par. 11), le Secrétaire général indique que dans le cadre du concept d'opérations révisé et conformément à la résolution 1320 (2000) du Conseil de sécurité, les tâches de base de la Mission demeuraient « l'observation, l'établissement de rapports, l'analyse, l'identification d'éventuels points chauds et l'action préventive », ajoutant que ce concept comprenait également « la reconnaissance aérienne de certaines zones ».

## B. Ressources nécessaires

### 1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2004/05<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé pour 2005/06</i>
Observateurs militaires	220	220
Contingents	3 980	3 184

<sup>a</sup> Correspondant à l'effectif maximum autorisé.

13. Conformément à la reconfiguration de la Mission telle que décrite au paragraphe 11 ci-dessus et dans le cadre de la phase I des ajustements, le contingent de déminage slovaque a été remplacé en juin 2004 par une petite société privée (voir par. 41 ci-après). Dans son rapport au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a indiqué qu'il en résulterait des économies d'environ 6 millions de dollars par an (S/2004/708, par. 16). Le mémorandum d'accord signé par le Service de la lutte antimines du Secrétariat de l'ONU et le Bureau des services d'appui aux projets a été modifié en conséquence (S/2004/973, par. 17). La phase II comportait le rapatriement du bataillon d'infanterie et des éléments d'appui du secteur oriental et le regroupement des trois secteurs existants en deux, ce qui devait se traduire par une réduction des effectifs du quartier général de la Mission. Dans son rapport au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a indiqué que le montant annuel des économies possibles au titre des contingents pourrait se chiffrer à quelque 20 millions de dollars, compte tenu également des économies afférentes à l'appui logistique (S/2004/708, par. 17).

14. Le montant proposé au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 est de 79 597 700 dollars. La baisse de 17 952 700 dollars (18,4 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2004/05 est due à une réduction des effectifs militaires, lesquels devraient passer de 3 980 hommes pour l'exercice en cours à 3 184 pour l'exercice 2005/06, conformément aux ajustements approuvés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1560 (2004).

15. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour 2005/06 au titre du matériel appartenant aux contingents est de 14 104 800 dollars, soit une baisse de 6 594 800 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2004/05. Cette baisse tient compte des mémorandums d'accord qui ont été signés et d'une réduction prévue des effectifs militaires. Le Comité consultatif note à cet égard que des économies d'un montant de 2 383 100 dollars sont constatées à ce poste de dépenses dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2003/04, sur un montant prévu qui était de 22 192 000 dollars. Ces économies ont plusieurs raisons : non-fourniture de matériel prévu dans le mémorandum d'accord; remboursement dû à un contingent inférieur aux prévisions du fait que son matériel a cessé d'être utilisé (voir plus haut par. 13); et montant des remboursements inférieur aux prévisions pour une majorité des contingents, des unités d'hébergement étant fournies par l'ONU depuis janvier 2004 (voir par. 22 ci-après).

16. Des renseignements sur l'appui fourni par la Mission aux contingents pendant l'exercice 2003/04 et communiqués au Comité consultatif à sa demande, sont joints au rapport. **Le Comité consultatif rappelle qu'il avait déjà demandé que ces renseignements figurent désormais dans les documents budgétaires (A/58/759/Add.8, par. 18).**

17. Le Comité consultatif a noté que des dépenses supplémentaires d'un montant de 170 000 dollars avaient été encourues au cours de l'exercice 2003/04 du fait que les dépenses moyennes au titre de la relève, par observateur militaire, avaient été supérieures au montant budgétisé (4 492 dollars au lieu de 4 100 dollars). Le Comité a en outre été informé que quatre États Membres relevaient leurs observateurs militaires jusqu'à trois fois par an. Toutefois, cette fréquence plus élevée des relèves n'avait pas entraîné de dépenses supplémentaires pour la MINUEE.

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2004/05</i>	<i>Effectif proposé pour 2005/06</i>
Personnel recruté sur le plan international <sup>a</sup>	256	230
Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	273	246
Volontaires des Nations Unies	82	74

<sup>a</sup> Effectif maximum autorisé/proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### Recommandations concernant les postes

18. Les effectifs civils ont été revus compte tenu de l'achèvement de la deuxième phase du retrait de la composante militaire de la Mission, mentionnée au paragraphe 11 ci-dessus. Le Comité consultatif a été informé que la MINUEE avait

créé un comité du retrait chargé d'examiner la question des effectifs et de la charge de travail existante, afin de redistribuer celle-ci entre les différentes composantes. À la suite de cet examen, il est proposé de supprimer 61 postes pour l'exercice 2005/06 (10 % de l'effectif), dont 26 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (12 administrateurs, 9 agents du Service mobile et 5 agents des services généraux), 27 postes d'agent recruté sur le plan national et 8 postes de Volontaires des Nations Unies. Il est en outre proposé de reclasser le poste de représentant spécial adjoint du Secrétaire général à Addis-Abeba, du rang de sous-secrétaire général à la classe D-2, compte tenu de l'état d'avancement du processus de paix et de la taille relativement restreinte de ce bureau dans ce lieu d'affectation. **Le Comité se félicite de cette initiative et recommande à l'Assemblée générale d'accepter les propositions du Secrétaire général concernant la dotation en effectif.**

#### **Observations et recommandations diverses**

19. Les dépenses de la MINUEE au titre du personnel civil augmenteraient de 961 200 dollars, soit 3 % de plus que le montant alloué pour 2004/05, qui était de 31 757 100 dollars. Le montant proposé tient compte : a) de la diminution du nombre des postes, mentionnée plus haut; b) de l'application d'un taux de vacance de postes de 5 % au personnel recruté sur le plan international et sur le plan national et aux Volontaires des Nations Unies, alors que les taux du budget de 2004/05 étaient de 10 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 2 % pour le personnel recruté sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies; et c) de l'application de nouveaux paramètres pour les coûts standard (coût effectif moyen des traitements, par classe et par mission de maintien de la paix). Dans le cas de la MINUEE, les dépenses communes de personnel ont été calculées sur la base de 55 % des traitements nets pour le personnel recruté sur le plan international et de 31 % des traitements nets pour le personnel recruté sur le plan national.

20. Dans son rapport (A/58/758/Add.8, par. 30), le Comité consultatif a félicité la MINUEE pour les progrès accomplis dans le sens d'une réduction du nombre des postes vacants pour le personnel civil international pendant l'exercice 2002/03. En outre, comme indiqué au paragraphe 5 ci-dessus, les taux de vacance de postes ont été de 5 % en moyenne au cours de l'exercice 2003/04, contre un taux budgétisé de 21 %. Toutefois, au moment où il a effectué son examen, en mars 2005, le Comité a été informé que le taux de vacance de postes était de 22 % pour le personnel international de la MINUEE, la rotation étant plus importante du fait du démarrage de nouvelles missions de maintien de la paix et de l'élargissement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). **Tout en reconnaissant qu'il est bon d'avoir un personnel expérimenté qui soit mobile et auquel on puisse faire appel pour répondre aux besoins des nouvelles missions, le Comité estime que la situation doit être contrôlée afin d'éviter que les activités de la Mission ne soient perturbées. On devrait réfléchir aux solutions à adopter pour retenir le personnel expérimenté dont on a besoin.**

### 3. Dépenses opérationnelles

<i>Montant alloué (2004/05)</i>	<i>Montant proposé (2005/06)</i>
69 024 100	64 400 200

21. Le montant prévu au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 est fixé à 64 400 200 dollars, soit une diminution de 4 623 900 dollars (6,7 %) par rapport au montant alloué en 2004/05. La variation s'explique principalement par une diminution des besoins au titre des rubriques Installations et infrastructures, Transmissions, Informatique et Services médicaux liée à la réduction des effectifs des contingents.

#### **Installations et infrastructures**

22. Le montant prévu à cette rubrique fait apparaître une diminution de 5 344 100 dollars par rapport au montant de 21 335 300 dollars alloué pour l'exercice 2004/05. Celle-ci tient principalement à une diminution de 2 244 100 dollars au titre du remboursement des frais de soutien logistique autonome aux pays qui fournissent des contingents, puisque tous les contingents devraient bénéficier d'un hébergement en dur d'ici à la fin du mois de juin 2005. Les crédits demandés au titre des services de construction accusent également une diminution de 1 262 000 dollars du fait que le principal projet d'entretien des grands axes utilisés par la MINUEE à des fins d'approvisionnement devrait être achevé pendant l'exercice en cours.

23. Le montant prévu aux fins de l'achat de bâtiments préfabriqués atteint 51 800 dollars, contre 532 000 dollars pour l'exercice 2004/05. Le Comité consultatif note cependant que des dépenses non budgétisées de l'ordre de 2 265 300 dollars ont été engagées pendant l'exercice 2003/04 au titre de la rubrique Installations et infrastructures afin d'acheter des bâtiments préfabriqués destinés en partie à répondre à la demande inattendue d'un contingent qui souhaitait disposer d'un hébergement en dur.

24. Le Comité consultatif avait relevé dans son rapport sur le financement de la MINUEE pour 2004/05 que le quartier général d'Asmara était particulièrement vulnérable et que l'on s'attachait à trouver une solution offrant de meilleures conditions de sécurité. Un crédit additionnel de 7 millions de dollars demandé à cette fin par le Secrétaire général dans son rapport sur le renforcement de la sécurité du personnel et des locaux des opérations des Nations Unies a été approuvé. Le Comité consultatif a été informé que la MINUEE et le Département des opérations de maintien de la paix avaient invité le Gouvernement érythréen à aider la Mission à trouver de nouveaux locaux mais les recherches n'avaient encore rien donné.

25. Le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait adressé une lettre au Président de la République d'Érythrée le 5 novembre 2004 dans laquelle il avait soulevé trois problèmes d'importance cruciale pour les activités quotidiennes de la MINUEE et sur lesquels il n'avait toujours pas reçu de réponse au moment des auditions organisées par le Comité sur le financement de la Mission (mars 2005). Il s'agissait : a) des vols directs entre Asmara et Addis-Abeba; b) de la coopération afin de trouver de nouveaux locaux pour le quartier général de la Mission; c) de la réouverture de la route entre Asmara et Keren, via Barentu.

26. Le Comité consultatif a également été informé, à sa demande, que la MINUEE avait engagé des dépenses totalisant 4,2 millions de dollars pour la période allant du 23 août 2000 au 28 février 2005 afin d'établir des liaisons aériennes indirectes entre Asmara et Addis-Abeba (voir aussi par. 34). Le fait que la MINUEE ne soit toujours pas autorisée à emprunter la route entre Asmara et Keren (via Barentu), le meilleur axe de circulation pour l'approvisionnement des contingents déployés dans le secteur ouest, entrave singulièrement les activités de la Mission. Les dépenses qui en résultent pour la période comprise entre février 2004 et mars 2005 s'élèvent à 143 584 dollars, alors qu'elles n'atteindraient que 63 324 dollars si l'itinéraire direct était utilisé (soit une différence de 80 260 dollars). **Le Comité consultatif est d'avis qu'il faut continuer à tenter de lever au plus haut niveau ces obstacles opérationnels, qui ont de lourdes incidences pour les activités quotidiennes de la Mission tant sur le plan financier que sur celui de la sécurité (voir résolution 1586 (2005) du Conseil de sécurité, par. 3 et 4).**

27. Le Comité consultatif a été informé à l'occasion de ses auditions que le camp des officiers d'état-major, dans lequel sont logés 85 officiers et qui abrite les éléments d'appui correspondants, une unité médicale de niveau I et une autre de niveau II, le centre de formation de la Mission, le Groupe de l'évacuation sanitaire aérienne, le centre d'opérations de secours, un atelier du génie et le centre de transmissions de la Mission, devrait être transféré ailleurs d'ici à novembre 2005. Le camp se trouve sur des terrains qui appartiennent au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à d'autres organismes. En février 2005, le PNUD a informé la Mission par lettre qu'il comptait y construire un quartier général commun afin d'y regrouper les différentes entités des Nations Unies opérant en Érythrée.

28. À l'époque, le Comité consultatif avait été informé que compte tenu des difficultés rencontrées pour trouver un nouvel emplacement pour le camp, il faudrait prévoir des crédits supplémentaires aux fins du remboursement au taux standard du coût des contingents et de l'allocation de subsistance (mission). Toutefois, en réponse à ses questions, il a appris qu'à la suite d'une étude interne, la Mission avait décidé de réduire les coûts en construisant les logements nécessaires et en renforçant le réseau de transmissions sur le site occupé par sa base de soutien logistique. Les dépenses totales sont estimées à 1 624 400 dollars, dont 1 233 400 dollars pour la construction des logements et 391 000 dollars pour le renforcement du réseau de transmissions, l'objectif étant d'équiper les nouveaux logements et éléments d'appui des officiers d'état-major et les unités médicales de niveaux I et II.

29. Le Comité consultatif a été informé que la MINUEE avait revu son projet de budget pour l'exercice 2005/06 et avait conclu qu'elle pouvait redéployer un montant de 899 300 dollars pour couvrir le coût de la construction des logements des officiers d'état-major. Il est proposé d'absorber l'augmentation nette de 725 100 dollars au moyen des crédits demandés dans le projet de budget présenté dans le rapport du Secrétaire général pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/59/636). On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des propositions (en dollars des États-Unis) :

<i>Catégorie</i>	<i>Réduction</i>	<i>Besoins supplémentaires</i>	<i>Augmentation nette</i>
Installations et infrastructures	39 200	1 233 400	1 194 200
Transports terrestres	221 300	–	(221 300)
Transports aériens	591 300	–	(591 300)
Transmissions	5 300	391 000	385 700
Services médicaux	19 100	–	(19 100)
Matériel spécial	23 100	–	(23 100)
<b>Total</b>	<b>899 300</b>	<b>1 624 400</b>	<b>725 100</b>

30. Tout dépassement de crédits sera signalé dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2005/06. **Le Comité consultatif recommande de donner suite à la proposition.**

### **Transports aériens**

31. Un montant de 4 537 600 dollars a été économisé pendant l'exercice 2003/04 (par rapport au montant approuvé de 20 715 000 dollars), principalement en raison de la diminution des coûts de location et d'exploitation des hélicoptères obtenue dans le cadre de la révision des accords contractuels et d'une moindre consommation de carburant. Les ressources prévues dans le projet de budget pour l'exercice 2005/06 (A/59/636) atteignent 22 461 000 dollars, en diminution de 1 058 100 dollars par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2004/05. La flotte a été réorganisée et il a été mis fin à la location de l'appareil IL-76-C, mais les économies ainsi réalisées sont contrebalancées par la hausse du coût de location des hélicoptères (3 707 500 dollars). Le Comité consultatif note que le projet de budget prévoit également de mettre fin à la location de l'avion à réaction privé HS-125 (A/59/636, par. 16).

32. Le Comité consultatif a toutefois été informé que la MINUEE proposait de louer de nouveau cet avion privé pour l'exercice 2005/06 afin de fournir au Représentant spécial du Secrétaire général et au commandant de la force l'appui voulu pour étayer les efforts qu'ils déploient en faveur du processus de paix, compte tenu du fait qu'il n'y a toujours pas de liaison directe entre Asmara et Addis-Abeba. Si besoin était, l'appareil servirait également à des évacuations sanitaires en cas d'urgence. Les dépenses d'exploitation sont estimées à 3 525 900 dollars par an, soit 293 825 dollars par mois. Le montant n'a pas été prévu dans les nouvelles estimations dont il est question aux paragraphes 29 et 30 pour l'exercice 2005/06, mais le Comité a été informé que la Mission tenterait de financer les dépenses liées aux transports aériens sans demander l'ouverture d'un crédit additionnel.

33. **Le Comité consultatif note que la décision de mettre fin à la location de l'avion à réaction privé avait été prise parce que l'on pensait obtenir l'autorisation d'établir une liaison aérienne directe entre Asmara et Addis-Abeba (voir par. 31). Comme cela n'a pas été le cas, le Comité ne voit pas d'objection à ce que la Mission continue pour l'heure à utiliser l'avion à réaction. Il compte toutefois que l'utilisation des moyens aériens de la Mission sera étroitement surveillée. En outre, on pourrait peut-être réorganiser les**

**moyens aériens des Nations Unies disponibles dans la région afin de servir les besoins de la MINUEE.**

34. Le montant prévu au titre des droits d'atterrissage pour l'exercice 2005/06 atteint 868 900 dollars, le montant du crédit ouvert pour 2004/05 étant de 1 200 900 dollars et les dépenses engagées en 2003/04 totalisant 782 200 dollars. Le Comité consultatif constate que les dépenses liées aux services aéroportuaires atteignent 1 924 140 dollars dans le cas de l'Éthiopie et 194 261 dollars dans celui de l'Érythrée pour la période allant du 23 août 2000 au 28 février 2005 du fait que la Mission n'a pas signé d'accord sur le statut des forces avec les gouvernements hôtes. Le Comité a été informé qu'il serait fait état de cette situation dans le rapport sur le non-respect des dispositions des accords sur le statut des forces qui sera présenté à l'Assemblée générale.

35. Comme suite à l'examen dont il est question au paragraphe 29 et aux indications portées dans le tableau qui figure au même paragraphe, le montant inscrit à la rubrique Transports aériens dans le rapport contenant le projet de budget (A/59/636) a été réduit de 591 300 dollars en raison de la baisse du coût de l'assurance responsabilité pour les hélicoptères et les avions (572 000 dollars) et de l'indemnité de subsistance des équipages (19 300 dollars). Le montant ainsi dégagé servira à couvrir les dépenses de construction des logements et les services de transmission décrits au paragraphe 28.

**Transports terrestres**

36. Le montant inscrit à la rubrique Transports terrestres (6 095 000 dollars) pour l'exercice 2005/06 (voir A/59/636, sect. II. A) a été revu à la baisse pour atteindre 5 873 700 dollars, soit une diminution de 221 300 dollars. Le nombre de véhicules légers qu'il était prévu d'acheter a été réduit de 10 afin de tenir compte de la diminution du nombre d'officiers d'état-major et du personnel d'appui et de dégager des fonds en vue de financer la construction des logements dont il est question aux paragraphes 27 à 29.

37. Le Comité consultatif a été informé que les problèmes relatifs aux carburants s'étaient atténués. Comme indiqué récemment par le Secrétaire général dans son rapport au Conseil de sécurité (S/2005/142), les réserves de carburant de la Mission atteignent maintenant des niveaux acceptables et les mesures restreignant les déplacements ont été levées. Par ailleurs, la Mission ne voit plus la nécessité d'importer du carburant directement, comme cela avait été initialement prévu.

**Formation**

38. Le montant prévu au titre de la formation pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 atteint 379 000 dollars (200 000 dollars au titre des voyages et 179 000 dollars au titre des frais d'inscription et honoraires, des fournitures et des services), comparé au crédit de 507 200 dollars ouvert pour 2004/05. La diminution s'explique par une réduction des effectifs de la Mission et la décision prise par la Mission d'assurer elle-même un plus grand nombre de cours de formation. Le Comité consultatif a été informé que des cours de formation étaient également proposés dans les domaines suivants à 246 membres du personnel recrutés sur le plan national : langues, électricité, mécanique, contrôle des mouvements, etc. **Le Comité accueille favorablement ces initiatives, notamment le recours aux moyens de formation internes.**

### Transmissions et informatique

39. Les montants prévus dans le rapport du Secrétaire général au titre des transmissions et de l'informatique (voir A/59/636, sect. II. A) atteignent 5 685 300 dollars et 1 476 900 dollars respectivement, soit une diminution de 1 500 400 dollars et de 870 200 dollars qui s'explique par la réduction des effectifs. Comme indiqué au paragraphe 28, le montant inscrit à la rubrique Transmissions a depuis été revu à la hausse pour passer à 6 071 000 dollars, soit une augmentation de 387 700 dollars, afin de financer le matériel supplémentaire lié à l'installation des officiers d'état-major dans de nouveaux locaux et au transfert des unités médicales de niveau I et II sur le site de la base de soutien logistique.

40. Le Comité consultatif a demandé un complément d'information quant au montant inscrit à la rubrique Informatique au vu de la réduction de l'effectif de la Mission. Il a été informé que la Mission avait décidé de renoncer à l'achat de 470 unités pendant l'exercice 2004/05, soit une économie de 454 800 dollars. **Le Comité estime qu'il est possible de faire des économies supplémentaires dans le domaine de l'informatique en ajustant encore la quantité de matériel que la Mission prévoit d'acheter, étant donné que la réduction des effectifs se poursuit.**

### Lutte antimines

41. Le montant prévu pour les services de détection de mines et de déminage dans le budget de la MINUEE pour l'exercice 2005/06 s'élève à 6 969 400 dollars (A/59/636), dont 6 839 000 dollars réservés aux activités de déminage (3 239 000 pour le Centre de coordination de l'action antimines et 3 600 000 dollars au titre de services contractuels) dans le cadre d'un mémorandum d'accord révisé conclu avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets à la suite du départ du contingent slovaque. Sont également prévus un montant de 100 000 dollars au titre des fournitures et un autre de 30 400 dollars au titre du matériel spécial. Comme suite aux réductions dont il est question aux paragraphes 29 et 30, le montant demandé au titre du matériel spécial a été ramené à 20 300 dollars.

42. S'agissant de l'économie de 6 millions de dollars dont il est question au paragraphe 13, le Comité consultatif a été informé, sur sa demande, que le coût annuel des opérations de déminage effectuées par le contingent slovaque s'était élevé à 9 881 308 dollars, contre 3 600 000 dollars avec le nouveau prestataire de services. Le Comité note que des économies ont été réalisées pendant l'exercice en cours et qu'il en sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget portant sur le même exercice.

### Autres commentaires et observations

43. Le Comité consultatif a eu communication d'éléments d'information concernant l'appui donnée par la MINUEE aux entités des Nations Unies et aux entités extérieures pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004. **Le Comité estime qu'il faudrait établir des procédures de remboursement homogènes applicables aux partenaires. Dans l'intervalle, la Mission devrait faire preuve de prudence et veiller au suivi des dépenses.**

44. Le Comité consultatif constate qu'aucun élément d'information n'est donné sur les projets à effet rapide dans le rapport contenant le projet de budget. La mise

en œuvre des projets se poursuit au moyen des fonds versés au Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au processus de paix en Éthiopie et en Érythrée, en coordination avec les partenaires humanitaires de la MINUEE et les donateurs bilatéraux. Le Comité a été informé que de janvier 2001 au 31 décembre 2004, la Mission avait consacré 1 064 616 dollars à 124 projets dans les domaines de la santé, de l'assainissement, de la distribution d'eau, de l'éducation et de l'électricité, en collaboration avec 50 partenaires de réalisation. Le Comité rappelle que la Mission a commencé ses activités humanitaires et de renforcement de la confiance au début de 2001; un crédit de 700 000 dollars était alors inscrit au budget de la Mission au titre des projets à effet rapide, en application de la recommandation du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies. Les dons bilatéraux atteignaient par ailleurs 1 249 116 dollars au 31 décembre 2004.

## V. Conclusions

45. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUEE pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004 est indiquée au paragraphe 19 du rapport sur l'exécution du budget (A/59/616). **Le Comité recommande que le solde inutilisé de 4 799 800 dollars, ainsi que les autres recettes et ajustements, qui s'élèvent à 15 384 700 dollars, soient portés au crédit des États Membres selon des modalités que déterminera l'Assemblée générale.**

46. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUEE pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 est indiquée au paragraphe 22 du rapport contenant le projet de budget (A/59/636). **Compte tenu des observations formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que soit acceptée la proposition du Secrétaire général concernant la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée.**

### *Documentation*

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/59/616)
- Budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/59/636)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2002 au 30 juin 2003 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/759/Add.8)
- Budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/57/673)
- Résolutions 57/328 et 58/302 de l'Assemblée générale
- Rapports d'activité du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2005/142, S/2004/708, S/2004/973 et Corr.1 et Add.1)
- Résolution 1586 (2005) du Conseil de sécurité

## Annexe

**Appui fourni aux contingents par la Mission  
des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée  
pendant l'exercice budgétaire 2003/04**

<i>Catégorie</i>	<i>Contingent</i>	<i>Articles</i>	<i>Observations</i>
Restauration	Inde	Réfrigérateurs	7 réfrigérateurs à déduire des montants remboursés
	Jordanie	Réfrigérateurs	1 réfrigérateur à déduire des montants remboursés
	Kenya	Réfrigérateurs	5 réfrigérateurs à déduire des montants remboursés
	Bangladesh	Réfrigérateurs	1 réfrigérateur à déduire des montants remboursés